

**RAPPORT N° 03/7-16
au Conseil Municipal**

OBJET

**PARC URBAIN DE LA TRINITE
(tranche paysagère Sud-Est)**

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

**AUTORISATION DE LANCEMENT
DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES A LA SODIAC**

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé une tranche de travaux consistant, sur la totalité des 10 hectares de la zone, et conformément au projet de l'équipe de paysagiste CORAJOUR-SODEXI, en la mise en place de terre végétale amendée, l'engazonnement du site et la réalisation d'une 1ère tranche d'installation de l'arrosage.

Par Délibération du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'Avenant n° 2 au Contrat de Maîtrise d'Oeuvre en incluant notamment la réalisation des clôtures au titre du programme de la tranche ferme des travaux.

Aujourd'hui, les cinq premières phases du programme de la tranche ferme ont été exécutés, à savoir :

- terrassements généraux / 1ère tranche ;
- terrassements généraux / 2ème tranche ;
- approvisionnement en terre végétale ;
- régalage de la terre végétale, amendement et engazonnement ;
- réseau d'arrosage.

Il est, à présent, proposé de réaliser les clôtures constituant la dernière phase des travaux de la tranche ferme pour un montant estimé à 420 000 euros HT.

Je vous demande donc :

- d'approuver le DCE relatif à la réalisation des clôtures,
- d'autoriser la SODIAC, Mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 03/7-16
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE
(tranche paysagère Sud-Est)

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

AUTORISATION DE LANCEMENT
DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES A LA SODIAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-16 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis de la Commission Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le DCE de la tranche de travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain visant à la réalisation des clôtures.

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, Mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Parc Urbain de la Trinité

CLOTURE

